

L'appellation d'origine et le Bourgogne sacrifiés par l'INAO ? #LeBourgeoisBourgeois

Beaune, le 24 janvier 2020 - Colère en Bourgogne contre l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) qui propose de sortir 64 communes de Bourgogne de l'aire de production de l'AOC Bourgogne tout en conservant la moitié des communes dans le Beaujolais. La notion d'appellation d'origine et l'identité des vins de Bourgogne sont remises en cause

Une délimitation jamais terminée, devenue aujourd'hui problématique pour la Bourgogne

Contrairement aux autres vignobles comme le Bordelais ou la Champagne, la Bourgogne n'a jamais achevé son travail de délimitation initié en 1937. Si le cœur historique de la Bourgogne bénéficie de délimitations terminées, celles-ci n'ont jamais été réalisées pour les appellations bourguignonnes dans le Beaujolais et le Chablisien.

Relancé en 2000 par les producteurs de l'AOC Bourgogne, ce travail de délimitation mené par l'INAO met aujourd'hui en péril l'appellation Bourgogne et ses producteurs. Au lieu de pratiquer une délimitation conformément à ses textes fondateurs, l'INAO refuse de prendre en compte l'historique de la Bourgogne et les usages de production des vins de Bourgogne dans le temps.

Une mise en danger économique d'une filière et d'un territoire inacceptable

Guidé par la crainte de voir ses décisions attaquées juridiquement plutôt que par la défense de la notion d'appellation d'origine, l'INAO envisage d'exclure des secteurs entiers de la Bourgogne historique. Ainsi 64 communes représentant 7 000 ha, dont 5500 plantés, perdraient leur capacité à produire du Bourgogne. Autre conséquence du déni de l'histoire, de nombreuses communes du Beaujolais (43) pourraient quant à elles produire des vins d'appellation Bourgogne.

Les secteurs de Chablis, de Dijon (capitale de la Bourgogne !) et du nord de la Côte-d'Or n'auraient plus la possibilité de produire du Bourgogne. 20 000 ha restent à planter en Bourgogne et ils ne l'ont pas été pour assurer un équilibre des marchés. Les enjeux sont énormes pour toutes les appellations de Bourgogne, avec des risques économiques avérés pour l'ensemble des vins Bourgogne, ainsi qu'une délocalisation de la production.

L'INAO, une institution fragilisée par les recours et incapable de mener sa mission à bien

L'absence d'écoute de l'INAO et de travail en concertation avec les producteurs amène le dossier dans une impasse. Cet établissement public explique pourtant dans sa plaquette de présentation que « La politique de qualité mise en œuvre par l'INAO repose sur une étroite collaboration entre

les professionnels regroupés au sein d'organismes de défense et de gestion (ODG), [...] les services de l'Etat et l'Institut. »

« *La commission d'enquête nommée par le Comité National de l'INAO n'entend pas nos propositions, ne nous écoute pas. Nous ne ressentons aucune volonté de leur part de concertation et de dialogue. Si nous voulons préserver le modèle économique de nos AOC Régionales et surtout l'image de nos Bourgogne auprès de notre clientèle, ils doivent nous entendre !* » a déclaré Thiébault Huber, vigneron en Côte-d'Or et Président de la CAVB.

L'un des plus prestigieux vignobles de France et du monde à la merci d'une décision mortifère

Comment pourra-t-on éviter l'amalgame entre deux régions viticoles, historiquement distinctes, avec leurs caractéristiques propres ? Comment ne pas discréditer le dispositif même des appellations d'origine ? Si le Beaujolais devient un Bourgogne, alors pourquoi le Crémant de Bourgogne ne serait pas du Champagne ou le Luberon un Côtes du Rhône ? Toute la notion même d'appellation d'origine serait remise en cause par cette décision de l'INAO.

Une mobilisation sans précédent de la Bourgogne

Les producteurs de Bourgogne ont donc décidé de réagir fortement pour s'opposer aux positions de l'INAO et lancer avec cet Institut une réelle concertation avec les producteurs de Bourgogne. De nombreuses réunions dans le vignoble ont lieu en ce moment. « *Elles démontrent la très grosse préoccupation et le ras-le-bol des vignerons bourguignons. Une pétition défendant les identités du Beaujolais et de la Bourgogne [<http://chng.it/wQZh5VfM7h>] circule (1 600 signatures en 3 jours). Nous invitons bien évidemment tous les vignerons à la signer, mais plus généralement tous les amateurs de vins de Bourgogne et d'AOC.* » déclare Bruno Verret, vigneron dans l'Yonne et Président du Syndicat des Bourgognes.

Un rassemblement des vignerons de Bourgogne est prévu le 6 février prochain devant le siège de l'INAO à Montreuil. L'INAO doit décider ce jour-là de la suite du dossier et les producteurs de Bourgogne comptent bien rappeler aux membres de l'INAO qu'ils sont là pour défendre la notion d'appellation d'**Origine** et le respect des identités des deux vignobles : le Beaujolais est produit en Beaujolais et le Bourgogne en Bourgogne.

Pour suivre cette campagne sur les réseaux sociaux, utilisez le hashtag :

#leBourgogneenBourgogne

Contacts : Guillaume WILLETTE - Syndicat des Bourgognes
Tél. 06 78 17 70 48 - gw-bourgognes@orange.fr
Marion SAUQUERE – Confédération des Appellations et Vignerons de Bourgogne (CAVB)
Tél. 06 28 30 03 38 - m.sauquere@cavb.fr